

PRISE en charge par la Commune d'une dépense de 800.000 Frs dest:  
née à l'alimentation en eau des lotissements des "DEUX CANONS" et auto-  
risation d'inscrire la dépense au budget supplémentaire de 1956

Le Maire donne lecture du rapport.

Saint-Denis, le 6 Mars 1956

Mesdames,

Messieurs,

Nous avons reçu de Monsieur l'Ingénieur en Chef des Ponts & Chaussées la lettre suivante:

PONTS & CHAUSSEES

Saint-Denis, le 30 Novembre 1955

N° 1956/2677<sup>P.C.</sup>

L'Ingénieur en Chef des Ponts & Chaussées  
du Département de la Réunion

à Monsieur le MAIRE de SAINT-DENIS

Objet: Alimentation en eau des lotissements de la S.I.D.R. au  
"DEUX CANONS"

Kaustein te Kaite)

La S.I.D.R. envisage d'alimenter son lotissement des "DEUX CANONS" à partir de la canalisation d'eau épurée de la ville desservant le BUTOI

Il lui paraît souhaitable que la ville prolonge, à cette fin, la conduite correspondante jusqu'à l'entrée du chemin donnant accès à ce lotissement.

Une telle desserte entraîne les modifications suivantes aux canalisations projetées initialement pour la distribution d'eau, dans ce quartier:

ZONE B

Tronçon n° 126 de 125 m/m en 150 m/m  
n° 127 de 125 m/m en 150 m/m  
n° 128 de 125 m/m en 150 m/m  
n° 129 de 100 m/m en 125 m/m  
n° 130 de 80 m/m en 125 m/m

Le tronçon 130 sera prolongé de 200 mètres environ de manière à arriver à l'entrée du lotissement de la S.I.D.R.

Les dépenses supplémentaires sur le réseau de St-Denis peuvent se chiffrer de la manière suivante:

Prix du mètre de tuyau posé (tranchée + pose)

- en 150 2821  
- en 125 2580  
- en 100 2155  
- en 80 1949

Tronçon 126-127-128 soit, 445 ml

445 (2821 - 2580) = 107.245

Tronçon 129 soit, 151 ml

151 (2580 - 2155) = 64.175

Tronçon 130 + prolongement de 200 ml

169 (2580 - 1949) + 200 x 2580  
..... 622.639.

794.059

Imprévus divers ..... 5.941

Total ..... 800.000  
=====

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir me faire connaître le plus tôt possible si la ville accepte de prendre en charge la dépense supplémentaire de 800.000 Frs destinée à l'alimentation en eau de ses prochains administrés des "DEUX CANONS".

Je rappelle qu'il s'agit d'une population de près de 1.000 habitants, étant donné que la S.I.D.R. doit édifier sur ce lotissement au moins 150 maisons.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée./.

P. l'Ingénieur en Chef en congé  
L'Ingénieur d'Arrondissement  
Signé: M. ZEIBIN.

A cet effet, je vous demande Mesdames, Messieurs, de bien vouloir m'autoriser à prendre en charge la dépense de HUIT CENT MILLE FRANCS (800.000 Frs) destinée à l'alimentation en eau des "DEUX CANONS" et m'autoriser également à inscrire la dépense au Budget supplémentaire de 1956./.

Le Maire,  
Signé: VALLON-HOARAU.

Adopté à l'unanimité, moins la voix de M. COLLET qui déclare s'abstenir pour le seul motif que la canalisation amenant l'eau à l'école de la Montagne n'a pas encore été refaite.

Le MAIRE. - Politique de clocher, mon Collègue.